

**COORDONNÉES BANCAIRES CONNUES AU TITRE DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS** (sous réserve de modification)  
 Votre compte bancaire : FR76 3000 4004 1300 0010 4072 531 BNPPARB BEAUNE  
 L'acompte sur les revenus sans organisme collecteur sera prélevé sous la référence unique de mandat :  
 FR46ZZ0050021G52A2G086219PAS1A  
 Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPOT SUR LE REVENU	Déclar. 1			Total
<b>Détail des revenus</b>				
Pensions, retraites, rentes .....	14 219			
Abattement spécial de 10%.....	- 1 422			
Salaires, pensions, rentes nets.....	12 797			12 797
<b>Revenus perçus par le foyer fiscal</b>				
Rentes viagères à titre onéreux nettes <sup>8</sup> .....				657
Revenus fonciers nets.....				13 147
<b>Revenu brut global</b> .....				<b>26 601</b>
CSG déductible.....				- 660
<b>Revenu imposable</b> .....				<b>25 941</b>
Revenus au taux forfaitaire .....	Taux	12,8%	Montant	8
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				2 237
Impôt proportionnel.....				+ 1
<b>Impôt sur le revenu net avant corrections</b> .....				<b>2 238</b>
Reprise de l'avance perçue sur réductions et crédits d'impôt.....				+ 241
<b>Impôt total, et reprises éventuelles, avant crédits d'impôt</b>				<b>2 479</b>
<b>CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS</b>	<b>Montant déclaré</b>	<b>Montant calculé</b>	<b>Montant retenu</b>	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	1		1	- 1
Emploi salarié à domicile.....	3 390		3 390	- 1 695
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 2 237
Crédit d'impôt modernisation du recouvrement.....		2 237	2 237	
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net, et reprises éventuelles				- 1 454
<b>PRELEVEMENTS SOCIAUX</b>				
<b>Détail des revenus</b>	<b>CSG</b>	<b>CRDS</b>	<b>PREL SOL</b>	
Rentes viagères à titre onéreux <sup>8</sup> .....	657	657	657	
Revenus fonciers nets <sup>45</sup> .....	13 147	13 147	13 147	
BASE IMPOSABLE.....	13 804	13 804	13 804	
Taux de l'imposition.....	9,20%	0,50%	7,50%	
Montant de l'imposition.....	1 270	69	1 035	
Crédit d'impôt modern. recouvrement.....	- 1 270	- 69	- 1 035	
<b>Total net de l'imposition</b> .....	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

>>> Suite de votre avis

**Total des prélèvements sociaux nets** ..... 0

Pour information :  
 Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine <sup>49</sup> pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2019..... 939

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE 1 454

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**  
 Revenu fiscal de référence <sup>25</sup>..... 25 949

**PRELEVEMENT A LA SOURCE**

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer	8,00%		
Acompte mensuel pour les revenus sans organisme collecteur		Foyer	Total
Acompte d'impôt sur le revenu :			
Rentes viagères à titre onéreux			
revenus soumis à l'acompte .....	657		
montant de l'acompte mensuel.....	4		
Revenus fonciers			
revenus soumis à l'acompte .....	13 147		
montant de l'acompte mensuel.....	88		

Acompte des prélèvements sociaux :			
Revenus fonciers			
revenus soumis à l'acompte .....	13 147		
montant de l'acompte mensuel.....	188		
Rentes viagères à titre onéreux			
revenus soumis à l'acompte .....	657		
montant de l'acompte mensuel.....	9		

Total général de l'acompte mensuel pour les revenus sans organisme collecteur .....	289		289
---	-----	--	-----

Ce montant sera prélevé chaque mois à compter du 15/09/2019 sur le compte bancaire indiqué en haut de la page 2 de cet avis. Si vous souhaitez modifier le compte bancaire ou opter pour un prélèvement trimestriel pour 2020, rendez-vous sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

007740001140176000





Retrouvez cet avis  
sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)  
Pour vos démarches,  
pas besoin d'original :  
il suffit de fournir une  
photocopie, vérifiable sur  
[impots.gouv.fr/verifavis](http://impots.gouv.fr/verifavis)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP BEAUNE  
SAID BEAUNE  
1 RUE GASTON ROUPNEL  
21203 BEAUNE CEDEX

0848-021134-0002

eco'pli 13 VITROLLES PIC 31.07.19 CI 0202

MME PARENT SIMONE  
RUE SAINTE MARGUERITE  
21630 POMMARD

## Vos références

## Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal (C) : 17 52 127 086 066

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence : 25 949

Référence de l'avis : 19 21 A032944 95

Adresse d'imposition au 01/01/2019 :

RUE SAINTE MARGUERITE

21630 POMMARD

Numéro FIP : 210 20 32 6721866789 4

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 10/07/2019

21051

## Votre situation

## MONTANT DE VOTRE IMPÔT

0 €

## Montant restitué

1 454,00 €

Vous serez remboursé(e) prochainement par virement sur le compte :

FR76 3000 4004 1300 0010 4072 531

BNPPARB BEAUNE

Émetteur du virement : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Avec la mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 2019 du prélèvement à la source, votre imposition sur les revenus non exceptionnels de 2018 est annulée. Vous conservez le bénéfice de vos réductions et crédits d'impôts.**

**Vous retrouverez plus d'informations à l'intérieur de cet avis.**

## Vos démarches

- ⇒ **Sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, gérer votre prélèvement à la source, payer, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- ⇒ **Par téléphone** : Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source : 0 809 401 401 \*  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H  
Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact ») :  
SIP BEAUNE SAID BEAUNE 1 RUE GASTON ROUPNEL  
21203 BEAUNE CEDEX  
Tél : 03 45 42 19 21

\* (service gratuit + coût de l'appel)

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2021 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification. Pour les revenus de l'année 2018, le droit de reprise de l'administration fiscale s'exerce jusqu'à la fin de la 4<sup>e</sup> année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due soit le 31 décembre 2022 (II de l'article 60 de la loi de finances n° 2018-1917 du 29 décembre 2018 pour 2017).

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 200 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.